

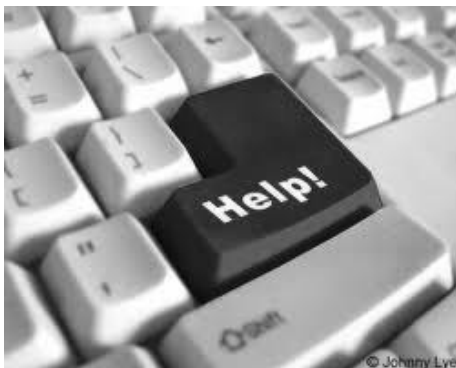
ENVIRONNEMENT

HUMAIN SOCIAL

ECONOMIE

DEMARCHE DD GLOABLE

## Ergonomie



# Prévenir efficacement les risques professionnels

L'art L 4121-1 du code du travail stipule que l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnelles et de la pénibilité au travail.

L'employeur doit faire face à des facteurs de risques sur la santé de ces salariés, spécifiques au secteur d'activité de l'hôtellerie et du tourisme.

Cette prestation d'accompagnement permet:

D'avoir **une vision claire des facteurs de pénibilité** sur chaque site.

De mettre place **des actions d'adaptation du travail** à l'homme.

## POURQUOI

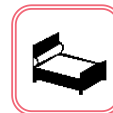
### Vos objectifs opérationnels

- Organiser la prévention des risques professionnels.
- Améliorer la qualité de vie au travail.
- Respecter la réglementation.

### Vos objectifs de développement durable

- Equité sociale et bien-être au travail
- Respect de l'homme au quotidien.

## POUR QUI



Hôtels, Gîtes, Campings,  
Résidences, Villages  
vacances...



Restauration



Parcs et sites  
touristiques



Organisations touristiques  
OT, CDT, CRT...



Transporteurs,  
voyagistes

ENVIRONNEMENT

HUMAIN SOCIAL

ECONOMIE

DEMARCHE DD GLOABLE

## Ergonomie

# Prévenir efficacement les risques professionnels

### Etape n°1 : Analyser les situations de travail problématiques

- Sensibiliser les dirigeants et les chefs de service concernés sur la qualité de vie au travail et sur les apports de l'intervention en ergonomie.
- Constitution d'un comité de pilotage (décideurs, salariés concernés, représentants du personnel le cas échéant).
- Réaliser des entretiens des personnes concernées par les situations de travail.
- Réaliser des observations et des mesures de la pénibilité sur les lieux de travail concernés.
- Analyse des résultats obtenus et validation auprès des travailleurs concernés.
- Restitution des résultats auprès du comité de pilotage et validation de pistes d'actions.

 **LIVRABLES :** Diagnostic. détaillé par situation de travail. Plan d'actions.

### Atouts de la méthode

- Analyse de situations réelles
- Concertation avec l'équipe de direction
- Concertation avec le personnel et les représentants
- Définition d'un plan d'action sur mesure

### Etape n°2 : accompagner le dirigeant dans la mise en place d'actions de prévention sur la pénibilité au travail

- Rédiger des fiches pénibilité en collaboration avec le comité de pilotage.
- Co-construire et élaborer des solutions pérennes.
- Repérer les seuils de pénibilité compatibles avec l'activité réelle et avec les impératifs réglementaires.
- Tester ces solutions sur le terrain et apporter des rectificatifs.
- Evaluer les solutions mises en œuvre, en situation réelle en fonction d'un calendrier pré établi.

**LIVRABLES :** Document Unique remis à jour. Outil d'évaluation de la pénibilité au travail.

### Coûts et durée

**Etape 1 :** 3 jours minimum.

**Etape 2 :** nous consulter.

(selon diagnostic et besoins exprimés)

*Tarifs et conditions sur devis personnalisé.*

**Contact :** Philippe FRANCOIS au +33 (0)5 53 54 49 00

[contact@francoistourismeconsultants.com](mailto:contact@francoistourismeconsultants.com)

[www.francoistourismeconsultants.com](http://www.francoistourismeconsultants.com)